



plainte contre mineur de 10 ans blessures à l'école

Par **erha**, le **01/06/2017** à **23:02**

Bonjour,
mon fils de 10 ans a eu un incident avec son copain de la classe au ronc, quelqu'un a poussé la victime a pensé que mon fils que lui a poussé et commencé a le frapper. mon fils pour se défendre a frappé la victime lui donnant un coup au niveau de sourcille, l'école a appelé à la maman et lui a ramener aux urgences et lui ont fait des points(je ne sais pas combien).
la maman a dit qu'elle va porté plainte contre mon fils, j'aimerais bien savoir, s'il vous plait, a quoi faire dans ce cas là et s'il y aura des graves conséquences?? c'est la première fois que ça m'arrive !!!
je vous remercie en avance

Par **Visiteur**, le **01/06/2017** à **23:30**

Bonsoir,
Rien de grave à craindre, mais dommages et intérêts certainement.

Par **erha**, le **02/06/2017** à **07:13**

je vous remercie pragma de votre réponse et vous avez raison !!!

Par **erha**, le **18/06/2017** à **11:52**

Bonjour,

Je veux vous poser une question:

Suite à l'incident qui a eu mon fils avec son copain, la maîtresse lui a mis une appréciation dont je ne suis pas d'accord, elle a écrit exactement dans la case d'enseignement moral et civique: "il faut apprendre à maîtriser ses accès de colère. R. fait preuve de violence (verbale et physique) dans ses relations avec ses camarades."

Et sur l'appréciation général de progression de l'élève a mit: "R est un élève brillant. il a des facilités de compréhension, les résultats sont très bons. il fournit tout le travail demandé avec sérieux, c'est très bien. Cependant R. est très critique envers ses camarades. il a des paroles et des gestes violents. il a du mal à respecter les règles, et se fait remarquer pour mauvais comportement. il doit améliorer ses relations avec les autres: du respect, de la compréhension, de la gentillesse..."

R. a un potentiel, il ne doit pas le gâcher."

Quand j'ai lu ça, j'étais dégoûter parce que la dernière fois a frapper son copain pour ce propre défonce elle lui a mit ça comme appréciations !!!, c'est comme mon fils a cassé plein de bras, plein de visage...

J'aimerais bien savoir si j'ai le droit de ne pas signer le bulletin???

Je vous remercie en avance!!

Par **amajuris**, le **18/06/2017** à **12:00**

bonjour,

vous avez le droit de ne pas être d'accord avec l'appréciation de la maîtresse de votre fils. mais si la maîtresse dit que votre fils fait preuve de violence verbale et physique envers ses camarades, cela doit être facile de vérifier ce genre de choses.

vous pouvez lui en parler directement ou voir avec le chef d'établissement.

les enfants n'ont pas le même comportement dans la cellule familiale et à l'extérieur.

salutations

Par **erha**, le **18/06/2017** à **13:06**

je vous remercie ,amatjuris, pour votre réponse !!!

Par **jos38**, le **18/06/2017** à **16:01**

bonjour. il faut positiver et voir toutes les bonnes appréciations de la maîtresse : élève brillant, sérieux c'est très bien etc..c'est donc qu'elle l'apprécie et ne veux que l'aider en soulignant les problèmes de relations avec ses camarades

Par **erha**, le **18/06/2017** à **23:38**

Oui, j'ai pensé à ça mais j'ai peur que ces appréciations négatives lui condamnent au collège,
il est en CM2 !!!
merci